

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
DU SAMEDI 29 MARS 2025

L'an deux mille vingt cinq, le vingt-neuf mars, les membres du comité syndical des Eaux Barousse Comminges Save se sont réunis en comité syndical, à Villeneuve de Rivière, sur la convocation qui leur a été adressée.

Président : Jean Yves DUCLOS

Etaient présents :

Commune	Nom	Prénom
AGASSAC	SEIGLE-VATTE	Marie Cécile
AMBAX	ALLARD	Pierre
ANLA	CONSTAN	Michèle
ANTICHAN	BERGES	Sylviane
ARDIZAS (CC Bastides de Lomagne)	LAFFITE	Michèle
ARDIZAS (CC Bastides de Lomagne)	DEBUT	Jeanne
ARNAUD GUILHEM (CC Cagire Garonne Salat)	DAVEZAC	Brice
ARNE	PUYSSEGUR	Joël
AULON	DURROUX	Jean Claude
AURADE	LAVAUD	Laurence
AURADE	REY	Hélène
AURIGNAC	BERTRAND	Philippe
AURIGNAC	PAUTE	Alex
AURIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	RENARD	Christophe
AUSSON	OLLE	Vincent
AUSSON	FABBRO	Sophie
AUZAS (CC Cagire Garonne Salat)	ALTISSIMO	Gino
AVEUX	POMIAN	Marie Thérèse
AVEUX	ALOS-MORENO	Claude
BACHAS	CASTAING	Esther
BACHAS	RATA	Murielle
BAGIRY (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	AUGUSTE	Alain
BALESTA	DASQUE	Jean Charles
BALESTA	GUCHENS	Joël
BARBAZAN	SALES	André
BAZORDAN	ABADIE MARROT	Evelyne
BAZORDAN	DELAMARE	Christiane
BEAUCHALOT	MASSIE	Joël
BEAUPUY	THEVENOT	Catherine
BEAUPUY	BERARD	Jean Louis

BENQUE	SUSPENE	Sébastien
BENQUE	BARTHE	Jean Claude
BERTREN	PERCIE DU SERT	Martia
BETBEZE	MURILLO	François
BETCAVE AGUIN	BAUP	Marc
BEZERIL (CC du Savès)	PESQUIDOUX	Boris
BOISSEDE	ARNAL	Véronique
BOISSEDE	DESCAMPS	Valérie
BORDES DE RIVIERE	CAPERAN LORENZI	Geneviève
BOULAUR	VILLAR DE LAS HERAS	Danièle
BOULOGNE SUR GESSE	DESSACS	Denis
BOULOGNE SUR GESSE	MOUGEAT	Alain
BOUSSAN	DORLEAC	Laurent
BOUSSAN	LAPUYADE	Didier
BOUSSENS	RAMEAU	Roger
BOUSSENS	ROQUEBERT	Joël
BOUZIN	BONADE	Alain
BOUZIN	REOLON	Fabrice
CARDEILHAC	BOYER	Raymond
CASSAGNABERE TOURNAS	TROPIS	Francis
CASTELGAILLARD	DUCLOS	Robert
CASTERA VIGNOLES	ADOUDE	Daniel
CASTERETS	DUPUY	André
CASTERETS	BERTRAND	Laurent
CASTILLON DE ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	DAUBAN	Jean François
CASTILLON DE ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	FORT	Michel
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	GAUTHE	Daniel
CATONVIELLE (CC Bastides de Lomagne)	SLIVA	Yvette
CAZAC	BARES	Françoise
CAZARILH DE BAROUSSE	DUTOS	Marie Cécile
CAZAUX SAVES (CC du Savès)	VIGEON	Nicolas
CAZENEUVE MONTAUT	TESSER	Christian
CHARLAS	DUCLOS	Jean Pierre
CHARLAS	MAYLIN	Claude
CIADOUX	TOUBERT	Thierry
CLARAC	BRISCADIEU	Thierry
CLERMONT SAVES	LACOMBE	Thierry
COUEILLES	WILHELM	François
CRECHETS	COIGNARD	Alain
CUGURON	BORDES	Corinne
CUGURON	RICAUD	Gilles
ENDOUILLE	TERRASSON	Pascale
EOUX	REY	Laurent
ESBAREICH	BEGUE	Julien
ESBAREICH	BENDET	Xavier
ESCANECRABE	BARTHE	Dominique
ESPAON (CC du Savès)	BOUSQUET	Patrick
ESPAON (CC du Savès)	CAPELLO	Jérôme

ESPARRON	RHODE	Véra
ESTANCARBON	CASSAIGNEAU	Cédric
ESTANCARBON	FABE	Monique
FABAS	DESCADEILHAS	Michel
FABAS	GRANJON	Lucie
FAGET ABBATIAL	POIDEVIN	Hervé
FERRERE	OUSSET	Jean Louis
FRANQUEVIELLE	BELLOC	David
FRANQUEVIELLE	LAURENT-BRUGUIERE	Didier
FREGOUVILLE	BAYONNE	Nicolas
GALIE	HERVAS	Mario
GAUDENT	RIBES	Michel
GAUJAC (CC du Savès)	LOO	Suzanne
GAUJAN (CC Coteaux Arrats Gimone)	GOUZENNE	Pierre
GEMBRIE	JUAN	Daniel
GEMBRIE	SALIS	Yves
GENSAC DE BOULOGNE	CAVIN	Claude
GENSAC DE BOULOGNE	MONTAUT	Joël
GIMONT (CC Coteaux Arrats Gimone)	FILLOUSE	Jean Pierre
GISCARO	BARAYRE	Jean François
GISCARO	FREVILLE	Marc
GORUDAN POLIGNAN CC Pyrénées Haut Garonnaises)	FRATUS	Christian
GORUDAN POLIGNAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	SAULNERON	Patrick
HUOS	PUYOL	Christian
ILHEU	CARDAILLAC	Anny
ILHEU	CARDAILLAC	Michel
IZAOURT	SABATIER	Odile
LABARTHE INARD	TONELLI	Marc
LABASTIDE PAUMES	PAPY	Didier
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	REVEIL	Thierry
LABASTIDE SAVES (CC du Savès)	NIETO	Valérie
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	TORRES	Marie Hélène
LABROQUERE (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	LANGUILLO	Jacques
LAFFITE TOUPIERE	FOURCADE	Jean Claude
LAFFITE TOUPIERE (CC Cagire Garonne Salat)	ROUBICHOU	Jean Claude
LAHAS	LEBOURGEOIS	Muriel
LALANNE MAGNOAC	DEMONT	Bruno
LALOURET LAFFITEAU	RIEU	Martine
LALOURET LAFFITEAU	STAEBLER	Christian
LAMAGUERE	ARNAL	Romain
LANDORTHE	TEILLOL	Christian
LARCAN	MORE	Christian
LARROQUE	GRAMOND	Robert
LARROQUE	DHAINAUT	Nadine
LARTIGUE	SANTAFE	Bernard

LARTIGUE	RAMOUNEDA	Jean Marc
LATOUE	MARTIN	Guy
LAYMONT (CC du Savès)	MARTIN	André
LAYMONT (CC du Savès)	GAUDOUX	Isabelle
LE CUING	DUPUY	David
LECUSSAN	TEIXEIRA	Thierry
LECUSSAN	TOUZANNE	Didier
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	FIDANZA	André
LE FRECHET (CC Cagire Garonne Salat)	WOILRAND	Alain
LESCUNS	LAFFONT	Ingrid
LESCUNS	LAFFONT	Annie
LIEOUX	DANIAUD	Gérard
LIEOUX	NAVARON	Thierry
LILHAC	LAFFORGUE	Alain
LODES	SENGES	Philippe
LOMBEZ (CC du Savès)	GUICHERD	Pierre
LOUDET	BREESE	Nicholas
LOURDE	CARCY	Olivier
LOURDE	LAZARO	Bertrand
LOURES BAROUSSE	NOGUES	Jean Paul
MANCIOUX (CC Cagire Garonne Salat)	GOIZET	Henri
MANCIOUX (CC Cagire Garonne Salat)	OZANNE	Jean François
MARESTAING	QUQUE	Sébastien
MARTRES TOLOSANE	FUCHO	Christiane
MARTRES TOLOSANE	TARRAUBE	Gilbert
MARTRES TOLOSANE (CC Cœur de Garonne)	ANGLADE	Vidian
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Ginette
MAULEON BAROUSSE	BARTHIE FORTASSIN	Louis
MAUVEZIN DE L'ISLE	RASPEAU	José
MAZERES DE NESTE	DULON	Richard
MAZERES DE NESTE	GAUBERT	Emile
MEILHAN	PEPIN	Christophe
MIRAMBEAU	FRONTON	Maurice
MIRAMBEAU	DIAKANUA NSIMBA	Sophie
MONBLANC (CC du Savès)	BEI	Marcel
MONBRUN (CC Bastides de Lomagne)	CADOR	Jean Christophe
MONDILHAN	GASPARD	Joseph
MONDILHAN	FERRERE	Pierre
MONFERRAN SAVES	LABORDE	Raymond
MONFERRAN SAVES	BEYRIES	Gérôme
MONGAUZY	ST SERNIN	Raymond
MONTADET (CC du Savès)	LACOMME	Pierre
MONTADET (CC du Savès)	BARBAOUAT	Marie France
MONTAMAT (CC du Savès)	LAUZES	Sylvain
MONTAMAT (CC du Savès)	TAJAN	Colette
MONTBERNARD	LOUBENS	Francis

MONTBERNARD	ROSSI	Patrice
MONTEGUT BOURJAC (CC Cœur de Garonne)	DUFFORT-PIQUES	Régine
MONTESQUIEU GUITTAUT	MONTIES	Maryse
MONTGAILLARD	COUDERT	Lauriane
MONTIRON	DOUTRE	Alain
MONTIRON	MARESTAING	Coralie
MONTMAURIN	LINEL	Christophe
MONTMAURIN	NOTE	Jean Paul
MONTOULIEU ST BERNARD	SORS	Camille
MONTOULIEU ST BERNARD	MASSARIN	Yvan
MONTPEZAT (CC du Savès)	BROUSSET	Lucette
MONTPEZAT (CC du Savès)	LAREE	Guy
MONTREJEAU	DULION	Sonia
NIZAS (CC du Savès)	AYMONNIER	Fabrice
NOILHAN (CC du Savès)	LADET	Frédéric
NOILHAN (CC du Savès)	BOURDA	Isabelle
OURDE	BLIN	Marie
PEBEE (CC du Savès)	SCHINDLER	Gérard
PEBEE (CC du Savès)	WITTWER	Inga
PELLEFIGUE (CC du Savès)	PASOTTI	Yannick
PELLEFIGUE (CC du Savès)	PERSOGLIA	Michel
PEYRISSAS	CASSAGNE	Patrick
PEYROUZET	SIGU	Nadine
POMPIAC (CC du Savès)	MARESTAING	Jean Marc
POMPIAC (CC du Savès)	CARSALADE	David
PONLAT TAILLEBOURG	NORE	Sébastien
PONLAT TAILLEBOURG	MARTINEZ	Pascale
PROUPIARY (CC Cagire Garonne Salat)	ANDRE	Jean Marc
PUYMAURIN	TOULON	Dominique
RIOLAS	TERRENG	Jean Claude
ROQUEFORT SUR GARONNE	DUCLOS	Didier
ROQUEFORT SUR GARONNE	DANTIN	Claude
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	DUCLOS	Didier
ROQUEFORT SUR GARONNE (CC Cagire Garonne Salat)	DANTIN	Claude
SABAILLAN (CC du Savès)	VISCARDI	Daniel
SACOUE	CAVANAC	Jean Paul
ST ANDRE	FORT	André
ST ANDRE	FAURE	Francis
ST BERTRAND DE CGES	SANDARAN	Roland
ST BERTRAND DE CGES	LABELLE	Zohra
ST ELIX D'ASTARAC	BARTHE	Marianne
ST ELIX D'ASTARAC	BORCA	Delphine
ST ELIX SEGLAN	ADER	Danielle
ST GAUDENS	GUILLERMIN	Joël
ST IGNAN	COUDERT	Jean Pierre
ST IGNAN	TARRAUBE	Jean Pierre
ST LARY BOUJEAN	DUFFAS	Marie Nelly
ST LIZIER DU PLANTE (CC du Savès)	DAMBIELLE	Raymonde

ST LIZIER DU PLANTE (CC du Savès)	CARRERE	Mathilde
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	PERIN	Claude
ST LOUBE AMADES (CC du Savès)	BELARD	Patrick
ST LOUP EN CGES	CHATAGNIER	Georges
ST LOUP EN CGES	LAY	Jean Michel
ST MARCET	ROUILLON	Gilles
ST MARTIN GIMOIS	DARIEUX	Nathalie
ST MARTIN GIMOIS	DALLIES	Bernard
ST MARTORY	RASPEAU	Raoul
ST MARTORY	ROUX	Marie Hélène
ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	RASPEAU	Raoul
ST MARTORY (CC Cagire Garonne Salat)	ROUX	Marie Hélène
ST MEDARD	BARUTAUT	Jean Pierre
ST MEDARD	GENEST	Eric
ST MEDARD (CC Cagire Garonne Salat)	BARUTAUT	Jean Pierre
ST PAUL	DAMBRUN	Patrick
ST PAUL	PINOS	Faustino
ST PE D'ARDET (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	MUGICA	Jean
ST PE DELBOSC	DUCLOS	Louis
ST PLANCARD	KRSTENIK' OVA	Alain
ST SOULAN (CC du Savès)	ALFENORE	Jacques
ST SOULAN (CC du Savès)	GUILLEMPEY	Olivier
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	LACOURT	Guy
STE ANNE (CC Bastides de Lomagne)	PONS	Guy
SALECHAN	FORT	Mayeul
SALECHAN	BIDART	Serge
SALHERM	DE GAULEJAC	Michel
SALHERM	LAFFORGUE	Mathieu
SAMAN	GASPIN	Guy
SAMOUILLAN	PABON	Jean Michel
SAMOUILLAN	ROUGE	Alix
SAMURAN	DUBOIS	Agnès
SAMURAN	LAMOLLE	Marguerite
SANA	ROQUABERT	Pierrette
SANA	RASPEAU	André
SARIAC MAGNOAC	NAVARRE	André
SARP	FORTASSIN	Anne Marie
SARP	GAY	Jeanine
SARREMEZAN	ENEL	Catherine
SAUX ET POMAREDE	SANSONETTO	Evelyne
SAUX ET POMAREDE	FOURMENT	Eliane
SAVARTHES	GALFRE	Bruno
SAVIGNAC MONA (CC du Savès)	PASQUIER	Michel
SEILHAN	VIGNEAUX	Denise
SEILHAN	LORENZI	Jean Jacques

SEILHAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	VIGNEAUX	Denise
SEILHAN (CC Pyrénées Haut Garonnaises)	LORENZI	Jean Jacques
SEMEZIES CACHAN	BURGAN	Paul
SEMEZIES CACHAN	BAJON	Pierre
SENARENS	STE MARIE	Robert
SENARENS (CC Cœur de Garonne)	STE MARIE	Robert
SEPX	LARROQUE	Alain
SEPX	BOYER	Michel
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	LARROQUE	Alain
SEPX (CC Cagire Garonne Salat)	BOYER	Michel
SEYSSES SAVES (CC du Savès)	MARTRES	Francis
SEYSSES SAVES (CC du Savès)	FERNANDEZ	Véronique
SIMORRE	BAYLE	Jean Marc
SIMORRE	DAUBERT	Eric
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	BAYLE	Jean Marc
SIMORRE (CC Coteaux Arrats Gimone)	DAUBERT	Eric
SIRAC (CC Bastides de Lomagne)	LARRIEU	Jocelyne
SIRADAN	PECQUERON	Marie Laure
SOST	ABADIE	Colette
SOST	LOO	Anne Marie
THEBE	RIO	Raymond
THERMES MAGNOAC	DRAGON	Patrick
THERMES MAGNOAC	LASSUS	Philippe
TIBIRAN JAUNAC	TAILLEBRESSE	Marie Noëlle
TIRENT PONTEJAC	BRUNET	Jean
TOUGET (CC Bastides de Lomagne)	DELPRAT	Magali
LES TOUREILLES	VIVES	Christine
LES TOUREILLES	PISSAGUINE	Alexandre
VALENTINE	FOURMENT	Philippe
VILLEFRANCHE D'ASTARAC	MONLIBOS	Bernard
VILLEFRANCHE D'ASTARAC	INEICHEN	Josèphe
VILLEFRANCHE D'ASTARAC (CC Coteaux Arrats Gimone)	MONLIBOS	Bernard
VILLEFRANCHE D'ASTARAC (CC Coteaux Arrats Gimone)	INEICHEN	Josèphe
VILLENEUVE DE RIVIERE	VERDIER	Nadine
VILLENEUVE DE RIVIERE	SENSAT	Serge

Secrétaire de séance : Serge SENSAT

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès verbal du Comité du 8 février 2025

2. Finances

- 2.1. Approbation des comptes de gestion 2024
- 2.2. Vote des comptes administratifs 2024
- 2.3. Affectation des résultats 2024
- 2.4. Adoption des budgets 2025

3. Questions diverses / Conclusion

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Président ouvre la séance à 10 h 30.

Il remercie les membres d'être présents à ce comité et excuse le Vice-Président Philippe DUPOUY, retenu par d'autres obligations. Il indique qu'il traitera essentiellement des questions financières. En effet, au mois de février, les orientations budgétaires envisagées ont été exposées et aujourd'hui, nous passons à la phase exécution avec le bilan de l'année 2024 et les prévisions pour 2025.

Monsieur le Président débute la séance en rappelant quelques dates importantes. Le Syndicat des Eaux a été créé en 1950 avec 125 communes, puis l'année 2000 a été marquée par l'arrivée des 78 communes gersoises. En 2010, a été créée la première société publique locale d'eau en France. En 2023, le Syndicat des Eaux et la SPL-EBCS ont fait l'objet d'un contrôle de la Chambre Régionale des Comptes qui a fait état de finances solides des deux structures, ce qui permet de poursuivre un programme d'investissement conséquent avec une maîtrise des tarifs de l'eau. En 2024, 6,5 millions d'euros de travaux ont été réalisés avec une diminution de la dette de 800 000 euros et une évolution tarifaire identique à l'inflation.

L'année 2025 sera impactée par la diminution des subventions pour les projets d'investissement et par les conséquences de la crise immobilière avec la baisse significative des droits de mutation pour les départements et les communes. Pour le Syndicat, une des recettes liées aux branchements neufs sera en légère diminution du fait de la baisse des constructions neuves et à l'augmentation des coûts des matériaux, ce qui impactera le chiffre d'affaires. Nous devons être vigilants sur l'évolution de nos charges, notamment la masse salariale, c'est pourquoi nous devons redéployer le personnel vers d'autres missions. Ce travail est en train d'être mené pour pouvoir continuer, dans les années futures, à investir fortement ainsi qu'à maîtriser notre dette et notre politique tarifaire.

Nous devons être vigilants sur la diminution des recettes d'eau liées aux consommations. En effet, les principales dépenses d'un Syndicat sont des dépenses fixes (remboursement d'emprunts et masse salariale). Nous devons poursuivre, dans les années futures, un niveau d'investissement conséquent pour avoir un rendement des réseaux satisfaisant. Le Syndicat a l'avantage d'avoir des finances saines qui nous permettent de prendre une trajectoire plus facilement que les structures en difficulté. Nous devons prendre en compte tous ces éléments pour continuer à avoir cette gestion publique de l'eau efficace et remarquée grâce aussi à la qualité de notre ressource.

Monsieur le Président conclut en rappelant qu'en 2025 se termine une mandature et quel que soit les élus qui seront en fonction en 2026 et dans les années futures, ces questions seront essentielles.

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE DU 8 FEVRIER 2025

En Exercice : 556 - Présents : 298 - Votants : 298

Monsieur le Président demande s'il y a des observations sur le procès-verbal de la séance du 8 février 2025.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du 8 février 2025 est adopté à l'unanimité.

2. FINANCES

2025-03/COM/028 – Approbation du compte de gestion eau 2024

En Exercice : 556 - Présents : 298 - Votants : 298

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 298
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/029 – Approbation du compte de gestion eau affermage 2024

En Exercice : 496 - Présents : 264 - Votants : 264

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 264
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/030 – Approbation du compte de gestion assainissement 2024

En Exercice : 388 - Présents : 208 - Votants : 208

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Madame la Trésorière accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par Madame la Trésorière, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Pour : 208
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/031 – Vote du compte administratif eau 2024

En Exercice : 556 - Présents : 298 - Votants : 297

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif eau 2024 :

BUDGET EAU 2024

Excédent d'exploitation	17 559,72 €
Excédent d'investissement	418 278,25 €
Soit un excédent global de :	435 837,97 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif eau ainsi proposé pour l'année 2024.

Pour : 297
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/032 – Vote du compte administratif eau affermage 2024

En Exercice : 496 - Présents : 264 - Votants : 263

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif eau affermage 2024 :

BUDGET EAU AFFERMAGE 2024

Excédent d'exploitation	2 436 782,38 €
Déficit d'investissement	- 1 790 934,95 €
Soit un excédent global de :	645 847,43 €

Monsieur le Président quitte la séance avant le vote du compte administratif.

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif eau affermage ainsi proposé pour l'année 2024.

Pour : 263
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/033 – Vote du compte administratif assainissement 2024

En Exercice : 388 - Présents : 208 - Votants : 208

Monsieur le Vice-Président est désigné Président de séance et présente le compte administratif assainissement 2024 :

BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Excédent d'exploitation	508 169,42 €
Déficit d'investissement	- 116 939,08 €
Soit un excédent global de :	391 230,34 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le compte administratif assainissement ainsi proposé pour l'année 2024.

Pour : 208
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/034 – Affectation du résultat eau 2024

En Exercice : 556 - Présents : 298 - Votants : 298

Le Compte Administratif de l'eau présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	418 278,25 €
Excédent d'exploitation :	17 559,72 €
Excédent global :	435 837,97 €
Déficit des restes à réaliser	- 327 613,55 €

Il convient de reporter le résultat d'exploitation de la façon suivante :

Reprise en report à nouveau = 418 278,25 €
en investissement compte 001

Reprise en report à nouveau = 17 559,72 €
en exploitation compte 002

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 298
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/035 – Affectation du résultat eau affermage 2024

En Exercice : 496 - Présents : 264 - Votants : 264

Le Compte Administratif de l'eau affermage présente les résultats suivants :

Déficit d'investissement :	- 1 790 934,95 €
Excédent d'exploitation :	2 436 782,38 €
Excédent global :	645 847,43 €
Excédent des restes à réaliser :	556 553,14 €

Il convient d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

Affectation en réserves = 1 234 381,81 €
Compte 1068

Reprise en report à nouveau = 1 202 400,57 €
en exploitation compte 002

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 264
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/036 – Affectation du résultat assainissement 2024

En Exercice : 388 - Présents : 208 - Votants : 208

Le Compte Administratif de l'assainissement présente les résultats suivants :

Excédent d'investissement :	- 116 939,08 €
Excédent d'exploitation :	508 169,42 €
Excédent global :	391 230,34 €

Déficit des restes à réaliser :	- 10 910,04 €
---------------------------------	---------------

Il convient d'affecter l'excédent d'exploitation de la façon suivante :

Affectation en réserves =	127 849,12 €
Compte 1068	

Reprise en report à nouveau =	380 320,30 €
en exploitation compte 002	

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'autoriser l'affectation du résultat susvisé.

Pour : 208
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/037 – Adoption du budget principal 2025

En Exercice : 556 - Présents : 298 - Votants : 298

Monsieur le Président propose d'adopter le Budget Principal M49 2025 qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION	
DEPENSES	392 604,72 €
RECETTES	392 604,72 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	669 958,97 €
RECETTES	669 958,97 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le budget principal pour l'année 2025.

Pour : 298
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/038 – Adoption du budget eau affermage 2025

En Exercice : 496 - Présents : 264 - Votants : 264

Monsieur le Président propose d'adopter le budget eau affermage 2024 qui se décompose ainsi :

EXPLOITATION	
DEPENSES	10 228 795,51 €
RECETTES	10 228 795,51 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	8 192 291,07 €
RECETTES	8 192 291,07 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le budget eau affermage pour l'année 2025.

Pour : 264
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

2025-03/COM/039 – Adoption du budget assainissement 2025

En Exercice : 388 - Présents : 208 - Votants : 208

Monsieur le Président propose d'adopter le Budget Assainissement M49 2025 qui se décompose comme suit :

EXPLOITATION	
DEPENSES	2 807 641,02 €
RECETTES	2 807 641,02 €
INVESTISSEMENT	
DEPENSES	2 867 268,44 €
RECETTES	2 867 268,44 €

**Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité
DECIDE**

d'adopter le budget assainissement pour l'année 2025.

Pour : 208
Contre : //
Abstentions : //

ADOPTÉ

3. Questions diverses / Conclusion

Une question est posée sur le projet de maillage du réseau d'eau à Clermont Savès. Il est répondu qu'il n'y a pas de problème de distribution d'eau ni de besoin particulier sur ce secteur. De plus, il est précisé que, tous les ans, le Syndicat interroge les communes pour connaître les projets et des priorités sont mises en place (fuites, qualité...). Les travaux sont définis pour l'année suivante en fonction de ces priorités.

Monsieur le Président propose de réunir un comité syndical le 6 décembre 2025 afin de voter les tarifs 2026.

En fin de séance, Monsieur Thierry REVEIL remercie les membres d'être présents à ce comité ainsi que le personnel pour son investissement sous la direction de la Directrice Générale des Services. Il rappelle également que l'année 2024 a été une année particulière avec un bilan financier positif malgré la baisse des consommations et un investissement important. Les trois budgets excédentaires nous permettent d'avoir un autofinancement suffisant pour poursuivre nos investissements et nos projets. Il remercie également la Commission d'Appel d'Offres qui attribue les marchés de travaux qui permettent l'amélioration du rendement du réseau, la qualité de l'eau distribuée ainsi que la réhabilitation des stations d'épuration.

Il conclut la séance en remerciant Monsieur le Président d'être défenseur de nos statuts où chaque petit village a autant de pouvoir que la commune de St Gaudens.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 30.

Le Président,
Jean Yves DUCLOS

Le Secrétaire de Séance,
Serge SENSAT

